ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Republique centrafricaine

Question écrite n° 37935

Texte de la question

M Robert Mondargent rappelle a M le ministre de la cooperation que le 27 mars 1986 un « Jaguar » francais s'est ecrase au decollage sur un quartier populaire de la capitale Centrafricaine, faisant officiellement trente-cinq mort. Il lui demande comment ont ete indemnisees les familles des morts et des blesses ainsi que les victimes de degats materiels. Il desire connaitre egalement quelles mesures ont ete prises pour eviter que se renouvelle a Bangui une semblable catastrophe.

Texte de la réponse

Reponse. - 1o L'indemnisation des victimes de l'accident d'un Jaguar de l'armee francaise survenu a Bangui le 27 mars 1986 n'est pas de la competence du ministere de la cooperation. L'honorable parlementaire est invite a saisir le ministere de la defense, seul competent en la matiere ; 2o pour sa part, le ministre de la cooperation rappelle qu'en vue de porter secours aux populations eprouvees il avait en mars 1986, selon la procedure d'urgence, delegue a son chef de mission a Bangui un credit de 400 000 francs francais, utilise de la maniere suivante (valeurs arrondies) : appui logistique a la commission centrafricaine chargee d'evaluer les pertes : 30 000 francs francais ; aide alimentaire : 15 000 francs francais ; relogement de douze familles : 255 000 francs francais ; equipement mobilier des familles : 90 000 francs francais.

Données clés

Auteur : M. Montdargent Robert
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37935
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : coopération
Ministère attributaire : coopération

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1092
Réponse publiée le : 25 avril 1988, page 1767